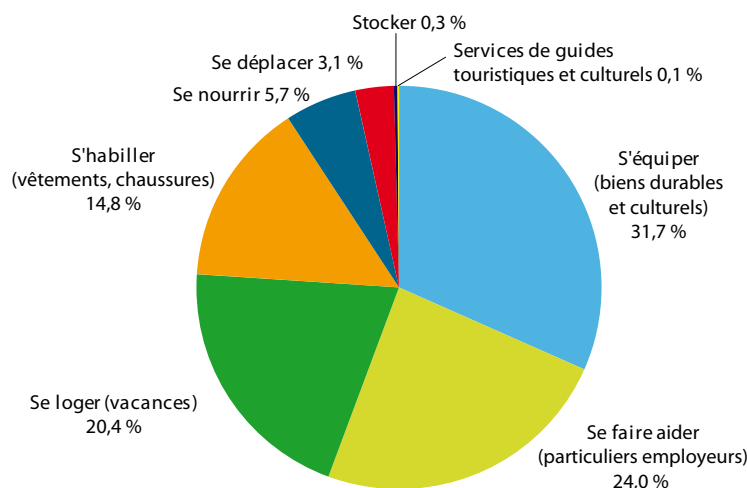


La consommation collaborative représentait moins de 10 % des achats et des revenus des ménages en 2014

Les pratiques visant à échanger et à partager des biens et services entre particuliers ainsi qu'à limiter les intermédiaires entre le producteur et le consommateur ont connu un engouement progressif ces dernières années, donnant naissance à un ensemble d'initiatives rassemblées sous l'appellation de « consommation collaborative ». Leur essor a notamment été permis par la forte démocratisation des technologies de l'information et de la communication. Le cœur de la consommation collaborative a pour objet de se déplacer, se loger en vacances, se nourrir, s'équiper et se faire aider. Souvent pratiqué par l'intermédiaire de sites internet, il représentait 37 milliards d'euros d'achats pour un gain financier de 33 milliards d'euros pour les ménages offreurs en 2014. Deux autres types d'échanges entre particuliers peuvent être apparentés à la consommation collaborative : la location de logements (hors location de vacances) et la vente de véhicules d'occasion. Les montants des transactions sont particulièrement importants, de l'ordre de 44 milliards d'euros de loyers versés et 22 milliards d'euros d'achats de véhicules d'occasion. Fin 2014, les ménages français estimaient que la consommation collaborative représentait environ 8 % de leurs dépenses de consommation et 9 % de leurs revenus.

Dans sa définition la plus large, la consommation collaborative consiste, au sein d'une communauté de particuliers, à prêter, louer, donner, partager, échanger, acheter des biens ou des services. Ces pratiques, qu'il y ait ou non une contrepartie monétaire, ont pris une forte ampleur depuis quelques années et sont maintenant ancrées dans les habitudes des Français, principalement du fait de l'essor de plateformes sur Internet qui facilitent considérablement la mise en relation de particuliers. Selon une enquête de la Direction générale des entreprises (DGE) réalisée en octobre 2014 (cf. encadré), neuf Français sur dix déclarent ainsi avoir déjà réalisé au moins une fois une pratique de consommation collaborative.

Graphique 1 : Structure des dépenses de consommation collaborative
(hors voitures d'occasion et locations de logements)



Lecture : les achats de vêtements et chaussures d'occasion représentent 15 % de la consommation collaborative (hors véhicules d'occasion et locations de logements).
Sources : Insee, Dares, Acoess, SSP, DGE.

L'engouement se mesure sur quelques activités emblématiques. Par exemple, près de 42 % des Français déclarent avoir fait du covoiturage dans l'année en 2014 alors que cette pratique était très marginale jusqu'en 2012, selon un sondage de 60 Millions de consommateurs et Mediaprism d'octobre 2014.

Les achats de services sont majoritaires dans le cœur de la consommation collaborative

Le « cœur » de la consommation collaborative, c'est-à-dire hors les locations de logements¹ et les ventes de véhicules d'occasion entre particuliers, représente une dépense de 37,3 milliards d'euros en 2014. Les achats de biens représentent 46 % du cœur de la consommation collaborative. Il s'agit de biens durables et culturels, pour 11,8 milliards d'euros, et de vêtements et chaussures, pour 5,5 milliards d'euros. Parmi les ventes de services, majoritaires au sein de la consommation collaborative, les services à

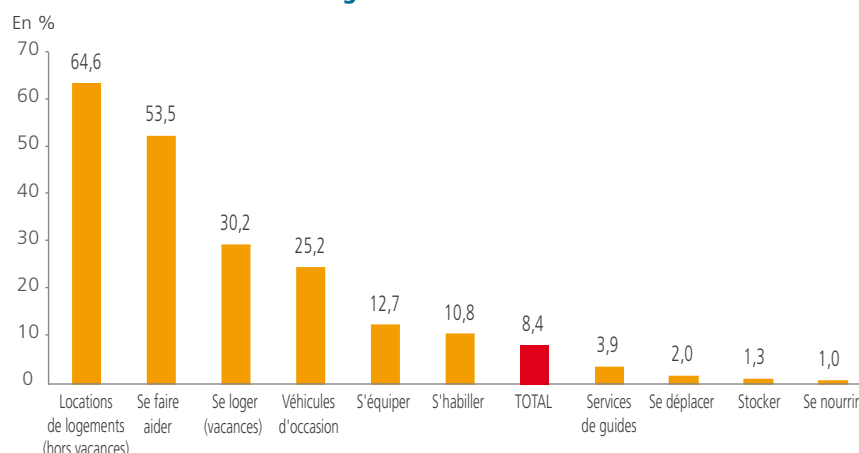
¹ Mais y compris les logements de vacances.

domicile fournis aux particuliers employeurs (9,0 milliards d'euros facturés aux particuliers employeurs avant exonération de cotisations sociales et avantages fiscaux) et les locations de logements de vacances entre particuliers (7,6 milliards d'euros) sont les postes les plus importants (tableau 1 et graphique 1). Apparentées à la consommation collaborative, les locations de logements (hors vacances) entre particuliers pèsent 44,2 milliards d'euros et les ventes de véhicules d'occasion directement entre particuliers, 21,9 milliards d'euros (tableau 2).

Les achats et les ventes de la consommation collaborative sont inférieurs à 10 % de la consommation des ménages et de leurs revenus

Le cœur de la consommation collaborative représente 2,4 % du total de la dépense de consommation des ménages², les ventes de véhicules d'occasion et les locations de logements entre particuliers, 4,2 %, soit, au total, 6,6 %. La part de la consommation collaborative dans la dépense de consommation totale des ménages estimée à partir de l'enquête DGE est plus élevée, à 8,4 %, du fait notamment d'une acception plus large par les personnes interrogées du périmètre de la consommation collaborative. Les revenus tirés du cœur de la consommation collaborative représentent 2,3 % du revenu des ménages³, les ventes de véhicules d'occasion et les locations de logements entre particuliers, 4,5 % et le revenu total estimé à partir de l'enquête DGE, 9,4 %.

Graphique 2 : Parts de la consommation collaborative dans les postes correspondants de la consommation des ménages en 2014



Lecture : la consommation collaborative des ménages des biens de la catégorie «s'équiper» représente 12,7 % de la consommation des ménages de ces biens en 2014.

Sources : Insee, Dares, Acoss, CGDD, SSP, DGE.

Les postes pour lesquels les ventes entre particuliers sont les plus importantes par rapport à la consommation totale des ménages sont les locations de logements entre particuliers hors vacances qui représentent 64,6 % du total des locations, puis les services

² La consommation des ménages est la somme de la consommation effective des ménages selon la comptabilité nationale et des achats de consommation collaborative qui ne sont pas déjà inclus dans cette consommation effective (achats de biens et services entre particuliers).

³ Le revenu des ménages qui est retenu comme référence est le revenu disponible brut (RDB) des ménages auquel est ajouté le montant total des gains déclarés en consommation collaborative hors les loyers entre particuliers et les salaires nets des personnes employées par les particuliers employeurs, intégrés au RDB.

Tableau 1 : Cœur de la consommation collaborative en 2014 et son poids dans la consommation des ménages

Types de biens et services	Achats (en M€)	Ventes (en M€)	Part des achats dans la consommation effective des ménages (en %)	Type de consommation de référence
Se déplacer	1 143	1 050	2,0	
Covoiturage trajets réguliers	316	316	0,7	Carburants, péages
Covoiturage trajets ponctuels	420	360	0,9	Carburants, péages
Location de voitures	32	25	2,5	Locations de voitures en agences et entre particuliers
Partage de taxis ¹	112	101	4,1	Taxis
Livraisons ¹	263	248	3,1	Entreposage et services auxiliaires des transports et livraisons entre particuliers
Se loger (vacances)¹	7 600	7 600	30,2	Hébergements touristiques payants
Se nourrir	2 133	2 129	1,0	
Achat/vente de repas ¹	948	948	1,6	Restauration, cafés et achat/vente de repas
Participation à des repas ¹	970	970	0,6	Aliments et boissons hors tabac
Amap/ruche	65	61	0,0	Aliments et boissons hors tabac
Productions alimentaires (jardins particuliers)	150	150	0,1	Aliments et boissons hors tabac
S'habiller (achats de vêtements et de chaussures d'occasion)¹	5 500	5 500	10,8	Achats de textile, habillement dans le commerce et entre particuliers
Stocker¹	105	105	1,3	Entreposage et services auxiliaires des transports et stockage entre particuliers
S'équiper¹ (biens durables et culturels)	11 800	11 800	12,7	Achats de biens durables et culturels dans le commerce et entre particuliers
Services de guides touristiques et culturels ¹	45	41	3,8	Autres services de réservation et activités liées et services de guides entre particuliers
Se faire aider (particuliers employeurs)²	8 950	4 884	53,5	Services à la personne à domicile
Cœur de la consommation collaborative	37 276	33 109	2,4	Consommation effective nationale + dépense déclarée en consommation collaborative non déjà incluse³

Lecture : les dépenses réalisées à l'occasion des covoiturages entre particuliers sur des trajets ponctuels représentent 420 millions d'euros, soit 0,9 % du total des dépenses des ménages en carburants et péages.

¹ Poste calculé à partir de l'enquête DGE. On fait l'hypothèse que toute transaction était payante (ce qui est surévalué car certaines sont gratuites).

² La dépense en services à domicile des particuliers employeurs est calculée avant exonérations de cotisations sociales et avantages fiscaux. La vente correspond aux salaires nets perçus par les particuliers employés.

³ On ajoute à la consommation effective nationale les consommations collaboratives des biens et services (calculées dans cette étude) qui n'y sont pas déjà incluses.

Sources : Insee, Dares, Acoss, CGDD, SSP, DGE.

à domicile pour lesquels les particuliers sont les employeurs avec 53,5 % des services à domicile (graphique 2).

Le covoiturage génère les montants les plus importants de la consommation collaborative pour la catégorie « se déplacer »

Le covoiturage pour des trajets réguliers est le fait pour des particuliers de partager un véhicule de manière habituelle, principalement pour effectuer leurs trajets domicile-travail ou domicile-lieu d'études. Le covoiturage pour des trajets ponctuels implique que le groupe de personnes effectuant le covoiturage se forme pour un seul trajet. Ces deux types de covoiturage occasionnent un partage des frais, essentiellement de carburants et de péages. Si les personnes ont été mises en relation par un site internet, elles paient une commission à ce site. Les montants versés par les ménages (700 millions d'euros environ) à l'occasion de ces trajets représentent environ 1,6 % de la consommation effective annuelle en carburants et péages. Ils couvrent presque les deux tiers des dépenses en consommation collaborative de services de déplacements entre particuliers. Même s'ils semblent se développer rapidement, les autres services de déplacements entre particuliers – partage de taxis, location de voitures et livraisons entre particuliers – n'atteignent encore que 400 millions d'euros en 2014.

Par ailleurs, les locations d'espaces de stockage ou de places de stationnement sont encore peu développées entre particuliers : les dépenses induites ne s'élèveraient qu'à 105 millions d'euros en 2014.

La part des locations de vacances entre particuliers dans les hébergements touristiques payants est de 30 %

Selon le Compte satellite du tourisme (élaboré par la DGE), en 2014, le montant des locations de logements de vacances entre particuliers s'élève à 7,6 milliards d'euros, dont 5,9 milliards d'euros au titre des résidents et 1,7 milliard d'euros pour les étrangers. Ces montants représentent 30 % de l'ensemble des dépenses dans des hébergements touristiques payants (hôtels, campings, résidences de vacances, locations entre particuliers). En 2010, cette part était de 28 %. Elle a été stable pour les Français, alors qu'elle est passée de 25 à 28 % pour les étrangers.

Par ailleurs, le recours à des particuliers comme guides touristiques et culturels (visites de quartiers d'une ville, par exemple) générerait de l'ordre de 45 millions d'euros de dépenses par les ménages.

Les pratiques de consommation collaborative liées à la nourriture représentent une dépense annuelle de plus de 2 milliards d'euros

Dans le domaine alimentaire, la consommation collaborative peut prendre la forme de participation à des repas avec des particuliers hors famille et amis (comme la Fête des voisins par exemple), d'achat de produits frais à un producteur de manière collaborative, ou d'achat de productions personnelles (non professionnelles, issues de jardins particuliers) hors famille et amis.

Les pratiques retenues ici supposent la mobilisation collective de particuliers pour l'achat de produits agricoles (exclusion de la vente directe du producteur au consommateur). Les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) en font partie : il s'agit de groupes de consommateurs ayant conclu un contrat avec des agriculteurs pour leur acheter leurs productions de manière régulière.

Ces achats de nourriture s'élèvent à 1,2 milliard d'euros, soit 0,8 % des achats d'aliments et de boissons hors tabac en 2014. La vente de repas à des particuliers hors famille et amis s'élève à environ 1 milliard d'euros. Elle correspond à l'activité des restaurants et débits de boisson et sa part de marché est de 1,6 %.

Plus de 10 % du montant des achats de biens durables, culturels et de vêtements et de chaussures proviennent de transactions entre particuliers

Les achats entre particuliers de biens durables et culturels, notamment les meubles, les produits de luxe, les produits électroménagers, informatiques, électroniques, les produits d'édition, les jeux et les jouets, s'élèvent à près de 12 milliards d'euros en 2014, soit 13 % du total des ventes de ces produits (produits neufs et d'occasion). Les ventes de vêtements et de chaussures d'occasion entre particuliers se montent à moins de 6 milliards d'euros, c'est-à-dire 11 % du total de ce marché.

Les services à domicile aux particuliers employeurs représentent 54 % du total des montants facturés de services à domicile

Les services à domicile qui entrent dans le champ de la consommation collaborative, c'est-à-dire réalisés directement par un particulier pour un autre, se composent des gardes d'enfants et d'animaux, des tâches ménagères, de l'aide aux personnes âgées et handicapées, des cours particuliers et du jardinage/bricolage. Les particuliers utilisant les services d'autres particuliers sont qualifiés de particuliers employeurs. Les offreurs de ces services ont reçu un salaire net avant impôts de 4,9 milliards d'euros. Le montant des services qui ont été facturés aux particuliers employeurs en 2014 est de 9 milliards d'euros bruts (c'est-à-dire avant exonération de cotisations sociales et avantages fiscaux), pour un reste à charge de 4,5 milliards d'euros. Le total de ces services à domicile représente 54 % du total facturé aux particuliers de 16,7 milliards d'euros, en incluant les services fournis par les entreprises privées et les organismes publics et associations. En 2010, la part des particuliers employeurs dans le total était de 59 %⁴.

Les locations de logements entre particuliers représentent 65 % du total des locations hors vacances

Selon le Compte du logement, en 2014, les locations de logements entre particuliers, réalisées ou non avec l'intermédiaire d'une agence immobilière, représentent une dépense de 44,1 milliards

⁴ Les montants calculés sont obtenus par le produit du nombre d'heures réalisées par les coûts horaires en 2012. Avec ce calcul « en volume », cette part était de 72 % en 2005.

Tableau 2 : Locations de logements et ventes de véhicules d'occasion entre particuliers en 2014 et leur poids dans la consommation des ménages

Types de biens et services	Achats (en M€)	Ventes (en M€)	Part des achats dans la consommation effective des ménages (en %)	Type de consommation de référence
Locations de logements (hors vacances)	44 083	42 447	64,6	Location de logements
Véhicules d'occasion entre particuliers	21 900	21 900	25,2	Véhicules neufs et d'occasion
Total	65 983	64 347	4,2	Consommation effective nationale + dépense déclarée en consommation collaborative non déjà incluse¹

Lecture : les ventes de véhicules d'occasion entre particuliers représentent 21,9 milliards d'euros, soit 25,2 % des achats des ménages en véhicules neufs et d'occasion.

¹ On ajoute à la consommation effective nationale les consommations collaboratives des biens et services (calculées dans cette étude) qui n'y sont pas déjà incluses.

Sources : Insee, Dares, Acoss, CGDD, SSP, DGE.

Encadré : Définitions, concepts et méthodologie

La consommation collaborative consiste, au sein d'une communauté de particuliers, à prêter, louer, donner, partager, échanger, acheter (donc vendre) des biens ou des services. Les pratiques de consommation collaborative retenues dans cette étude se composent des services de transports, de stockage, de livraison, des activités de divertissement, d'achats d'alimentation ou de restauration, des échanges de biens d'équipement ou de vêtements, des services entre particuliers et de la location de logements de vacances (chez des particuliers). Ces pratiques représentent le « cœur » de la consommation collaborative. La vente de véhicules d'occasion et la location de logements (hors vacances) entre particuliers constituent un groupe apparenté à la consommation collaborative, également appréhendé dans cette étude.

Plusieurs sources et méthodes associées à ces sources ont été utilisées pour évaluer la consommation collaborative.

La DGE a confié à l'institut de sondage TNS Sofres la réalisation d'une enquête sur la consommation collaborative. Celle-ci a été réalisée en octobre 2014 auprès de 2 006 adultes représentatifs de la population française. Ils ont été interrogés sur leurs pratiques de consommation collaborative (types, fréquence, dépenses, offres, etc.). En particulier, certaines questions permettaient de quantifier le nombre d'actes d'achats ou de ventes (ou seulement une participation pouvant être gratuite pour certains postes). À partir d'hypothèses sur les montants moyens par acte, elles ont été utilisées pour estimer au niveau national un montant de consommation collaborative en achats de certains biens (vêtements, chaussures, biens durables et culturels) ou services (achats/ventes de repas, participation à des repas, partage de taxis, livraisons, stockage entre particuliers et certains services tels les services de guides touristiques ou culturels).

Pour estimer les montants d'achats et de ventes des autres biens et services, d'autres sources ont été utilisées. Pour le covoiturage, il a été fait appel à plusieurs études de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) (*cf. Pour en savoir plus*). Les locations de vacances sont issues du Compte

satellite du tourisme 2014 élaboré par la DGE. Pour les achats de nourriture entre particuliers et à des producteurs (de manière collaborative), les données du recensement agricole de 2010 ont été mobilisées. Pour l'évaluation du montant des services à domicile entre particuliers, l'estimation repose sur des études de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) sur les particuliers employeurs et de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) sur l'ensemble des services à domicile. Le montant des locations hors vacances entre particuliers provient du Compte du logement 2014 élaboré par le Commissariat général au développement durable (CGDD). Le marché des véhicules d'occasion entre particuliers est estimé à partir des statistiques d'immatriculations enregistrées en préfecture et de l'observation de prix moyens de transactions.

Cette étude porte sur la consommation collaborative sur le territoire national, c'est-à-dire en intégrant la consommation des non-résidents sur le territoire et en excluant la consommation des résidents hors du territoire. Il existe une incertitude pour les postes estimés à partir de l'enquête DGE. En effet, elle ne spécifie pas que les dépenses de consommation collaborative doivent être réalisées en France. En outre, elle ne fournit pas d'information sur les éventuelles dépenses des étrangers en France (hébergement de vacances notamment). Cependant, la différence entre les dépenses des résidents à l'étranger et celles des étrangers en France n'est vraisemblablement pas de nature à modifier les ordres de grandeur.

Enfin, autre limite de l'enquête DGE, son exploitation repose sur la déclaration des montants des dépenses ou recettes issues de l'ensemble des pratiques appartenant à la consommation collaborative selon les personnes interrogées. Ces personnes ne se réfèrent pas nécessairement exclusivement à la liste des pratiques de consommation collaborative retenues dans cette étude (*cf. supra*). Ainsi, les totaux des dépenses (8,4 %) et des gains (9,4 %) relatifs à l'ensemble des pratiques de consommation collaborative sont différents de ceux obtenus avec l'estimation poste par poste de consommation.

d'euros et un gain net avant impôts de 42,4 milliards d'euros. La différence est liée aux frais de gestion locative. La part de marché de la location entre particuliers dans l'ensemble des locations aux particuliers (y compris par des personnes morales) se monte à 65 %.

Les ventes de voitures d'occasion entre particuliers constituent le quart du montant des ventes de voitures en France en 2014

En 2014, 3,4 millions de voitures d'occasion ont été vendues directement de particulier à particulier pour un montant total estimé à 22 milliards d'euros. Outre ces ventes entre particuliers, le marché de la vente de voitures comporte la vente de voitures neuves et la vente de voitures d'occasion par des professionnels

(concessionnaires, etc.). Le total de ces ventes est d'environ 87 milliards d'euros en 2014, ce qui signifie que 25 % de ce marché correspond aux ventes de voitures d'occasion entre particuliers.

Les montants des commissions des intermédiaires sont faibles par rapport au total des ventes

Les commissions que prélèvent les sites internet de mise en relation sont en général de l'ordre de 10 % du total de la vente de prestations (dans le covoiturage et les locations de vacances en particulier). Il existe aussi des intermédiaires plus anciens qui peuvent prendre des commissions dont la part est moins élevée, comme les offices de tourisme pour certaines locations de vacances, les agences immobilières pour les locations hors vacances, par exemple. Pour les autres, il est difficile de connaître les montants réels des commissions. En effet, un grand nombre de prestations entre particuliers y échappent ou n'existent qu'au début de la mise en relation entre particuliers comme pour le covoiturage sur des trajets réguliers, les personnes concernées pouvant ensuite se passer de mise en relation par un tiers. Globalement, le montant des commissions liées aux transactions relatives au cœur de l'économie collaborative peut être estimé entre 400 et 700 millions d'euros.

Jean-Christophe Lomonaco, DGE

Pour en savoir plus :

- « Enjeux et perspectives de la consommation collaborative », DGE, juin 2015.
- « Étude nationale sur le covoiturage de courte distance », Ademe, septembre 2015.
- « Enquête auprès des utilisateurs du covoiturage longue distance », Ademe, septembre 2015.
- « Mission de réalisation d'une enquête auprès des utilisateurs des services d'auto-partage entre particuliers », Ademe, septembre 2015.
- Lomonaco J.-Ch. « En France, la consommation touristique progresse de 1,9 % en 2014 », Le 4 Pages de la DGE n° 49, novembre 2015.
- « L'activité des particuliers employeurs poursuit sa baisse en 2014, Acos stat n° 226, janvier 2016.
- « Les services à la personne en 2014 », Dares résultats n° 009, février 2016.

Consultez la rubrique « Études et statistiques »
du site www.entreprises.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal Faure

Rédacteur en chef : François Magnien

Secrétariat de rédaction : Martine Automme, Nicole Merle-Lamoot

Composition : Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin

ISSN : 2269-3092

Dépôt légal : 2016

DGE - 67, rue Barbès, 94200 Ivry-sur-Seine

DGE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES